

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2015 A 20 H

Présents : T. QUINTARD, E. ZIBOURA, G AUDOUARD, CH BEAUBOUCHEZ , C BON, F MANGE, MC MARTIN, MF ELSENSOHN , JC ROCHE, BOUCHAREL V, C FLORIT, P AMBROSIONI, Y GIROUD, A BRACCHI, B ROQUEPLAN, V DIAS, C SATIER, S DURANTON.

Absents : A GUADAGNA

Secrétaire de séance : DURANTON Sylvie

1 – Tarifs communaux 2015

Pas de changement, hormis le droit de places pour les commerçants ambulants occupant le domaine public :

90 €/an pour les moins de 5 m
et 150 €/an pour les 5 m et plus.

L'ensemble est voté à l'unanimité

2 – Convention voirie CAPV 2015

Lors du transfert de la compétence voirie en 2004 la CAPV pouvait bénéficier d'une mise à disposition d'une partie des services de ses communes membres pour réaliser des missions d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire (surveillance du réseau, rebouchage des « nids de poule », entretien et nettoyage des grilles et avaloirs nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales des chaussées etc.. La convention régissant les conditions techniques et financières de cette mise à disposition arrivait à terme au 31/12/14. Le coût des missions confiées est de 3387 €, Il est donc proposé de renouveler cette convention au 01 janvier 2015 qui est votée à l'unanimité , pour un an.

3- Délibération commission de choix

Commission de choix dans le cadre des marchés publics en procédure adaptée (MAPA)

Dans le cadre des marchés de fourniture et service dont le montant est compris entre 15 000 et 207 000 € HT et marchés de travaux dont le montant est compris entre 15 000 et 5 186 000 € HT , la commission de choix émet un avis sur le choix du prestataire au vue d'un rapport d'analyse des offres et négociations éventuelles.

Cette commission est composée des membres de la commission d'appel d'offres

Votée à l'unanimité,

4 Délibération règles de passation des marchés en procédure adaptée

Marché dont le montant est compris entre 15000 et 90 000 € HT feront l'objet d'une publicité adaptée sur la Tribune de Vienne + plateforme de dématérialisation et seront soumis à la commission de choix.

Idem pour les marchés de fournitures et services dont le montant est compris entre 90 000 et 207 000 € et marchés de travaux dont le montant est compris entre 90 000 et 5 186 000 €

5 Création poste BMJ à temps non complet au 01 mai 2015

Création d'un poste d'un emploi de non titulaire permanent en raison de 11 h par semaine pour exercer les fonctions d'agent d'accueil à la bibliothèque.

Voté à l'unanimité

6 Création comité de pilotage pour projet bâtiment mairie

Afin d'envisager soit un nouveau bâtiment , soit une rénovation de l'actuelle mairie, il est souhaitable de travailler avec un cabinet programmiste – architecte

Deux sociétés sur le marché actuellement : Société ACS de MACON ET et l'Archigramme

3 mois d'étude, appel à candidature pour comité de pilotage

Pour l'instant se sont inscrits : M. LE MAIRE, B ROQUEPLAN, JC ROCHE, Y GIROUD, P AMBROSIONI, C BON, C BEAUBOUCHEZ, G AUDOUARD, (*+ ceux que j'ai oublié de noter*)

7 Décision de principe pour jumelage avec la Commune de Sainte Flaive des Loups (Vendée)

La commune de Jardin est jumelée avec la ville de Stanghella (Italie) depuis 2004. Après bcp de succès les échanges se sont raréfiés au point de nécessiter de nouer de nouveaux liens.

L'occasion s'en est présentée en novembre 2014 avec un courrier de la commune française de STE FLAIVE DES LOUPS en Vendée, 2 176 habitants, souhaitant établir des échanges avec une commune de notre région,

Le conseil municipal après avoir délibéré émet un avis favorable pour ce projet.

8 Questions diverses :

Jean Claude Roche : affaissement de voirie , chemin des chênes Y GIROUD se rendra sur place et fera le nécessaire.

Réunion avec les techniciens du service technique du Conseil Général (Yves Giroud et M. le Maire)

•D 167 vitesse trop élevée de la tour de Monléant à l'abri bus, dangereux pour les piétons, aménagement à envisager, un courrier serait fait pour soumettre différents avis (passage derrière la barrière de sécurité etc.).

•D 46 Télégraphe : vitesse trop élevée

•Avenue du Dauphiné – Voie de l'Europe : à notre charge financièrement, mini – rond point ?

•RD 138 : sortie chemin d'Ortis difficile, proposition de limitation de vitesse à 50, à suivre

Rappel sur la sécurité, montée de la vielle Eglise, un nouveau courrier sera fait à Vienne Agglo pour faire « bouger » ce dossier.

Remplacement de M. Michel PELLET (départ à la retraite), il est remplacé depuis le 01 mars par M. DEGRE Patrick.